

<b>113.</b> Décision du 14 mars 1883 classant les îles de l'archipel des Tuamotu pour la pêche et le chargement des nacres.....	131
<b>114.</b> Décision du 15 mars 1883 autorisant le sieur Wells à commander les bâtiments armés au grand cabotage.....	132
<b>115.</b> Décision du 19 mars 1883 fixant les frais de détention à la prison civile de Papeete des marins du commerce emprisonnés par application du décret-loi du 24 mars 1852.....	132
<b>116.</b> Décision du 20 mars 1883 déclarant l'île de Marutea du Sud propriété domaniale française.....	133
<b>117.</b> Arrêté du 20 mars 1883 punissant de 15 jours de prison et de 100 fr. d'amende les contraventions aux § 1 <sup>er</sup> et 2 de l'article 3 de l'arrêté du 24 janvier 1874 sur la pêche des nacres.....	135
<b>118.</b> Décision du 22 mars 1883 autorisant le sieur John Slaiding Humphreys à commander les bâtiments armés au petit cabotage.	136
<b>119.</b> Décision du 28 mars 1883 autorisant M. Goupil, consul du Chili à Papeete, à exercer ses fonctions consulaires.....	136
<b>120.</b> Arrêté du 31 mars 1883 rendant exécutoires les rôles supplémentaires de diverses perceptions pour le 4 <sup>e</sup> trimestre 1882.....	137
<b>121.</b> Arrêté du 31 mars 1883 rendant exécutoires les rôles supplémentaires de diverses perceptions pour le 1 <sup>er</sup> trimestre 1883.....	138
<b>122.</b> Arrêté du 31 mars 1883 rendant exécutoires les rôles principaux de diverses perceptions de l'exercice 1883.....	139
<b>123.</b> Arrêté du 31 mars 1883 réglant l'introduction et la vente de l'huile de pétrole dans la colonie.....	141
<b>124.</b> Arrêté du 31 mars 1883 ouvrant un crédit provisoire de 39,000 fr. au Chef du service administratif de la marine.....	143

DÉCISIONS DU DIRECTEUR DE L'INTÉRIEUR.

<b>125.</b> Décision du 1 <sup>er</sup> mars 1883 allouant une indemnité annuelle de 1,250 fr. au sieur Hérault.....	144
<b>126.</b> Décision du 8 mars 1883 répartissant le personnel de la Direction de l'Intérieur.....	144

DÉCISION DU CHEF DU SERVICE ADMINISTRATIF DE LA MARINE.

<b>127.</b> Décision du 15 mars 1883 fixant les frais de bureau à allouer aux chefs de détail de l'Administration de la marine.....	145
<b>128. à 144.</b> Nominations, mutations, etc.....	146

---

N<sup>o</sup> 104. — *ORDRE portant qu'une somme de 450 francs sera payée au pilote Hamard pour la mise en état de son embarcation.*

Le Capitaine de vaisseau, Gouverneur des Établissements français de l'Océanie,

Vu le certificat en date du 2 février 1883, délivré par M. le capitaine de frégate Ménard, commandant de l'éclaireur d'escadre le